



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019 à 20h00

Présents : 21 - Pouvoirs : 5 – Absents : 1

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 5 DECEMBRE 2018 ET 9 JANVIER 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE 4^{ème} TRIMESTRE 2018

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/10/2018 et le 31/12/2018 dans le cadre de sa délégation générale.

Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

III – OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCEL

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, dont la Commune de Saint Pierre de Chandieu est membre, n'exerce pas les compétences Eau et/ou Assainissement à la date de publication de la loi du 3 août 2018,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune de Saint Pierre de Chandieu conserve sa compétence en matière « Eau » et « Assainissement »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, par 22 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mesdames Véronique Murillo, Christine Poncet et Nelly Durand) et 1 ABSTENTION (Monsieur Damien MONTAGNE) :**

- DE S'OPPOSER au transfert obligatoire des compétences Eau et/ou Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
- DE DEMANDER le report du transfert des compétences Eau et/ou Assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Madame MURILLO Véronique (liste Rassemblement pour Saint Pierre) fait une déclaration et demande à ce qu'elle figure au Procès-verbal .

IV – MODIFICATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES ASSOCIATIONS

L'élection a lieu à bulletin secret et au scrutin de liste.

Par 23 voix POUR, Madame Chantal FRANCES devient déléguée titulaire de l'association :

- MJC ADOSPHERE (en remplacement de Laurence BOCUSE)
- ECOLE DE MUSIQUE V. D'INDY (en remplacement de Serge BELVER).

Par 23 voix POUR, Madame Cécile CARRETTI devient déléguée titulaire de l'association ECOLE DE MUSIQUE V. D'INDY (en remplacement de Jacqueline LARGE).

V – PARTICIPATION A LA PROCEDURE INITIEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LES RISQUES SANTE

PREVOYANCE

La commune de Saint Pierre de Chandieu souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou « prévoyance ».

Elle mandate le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis.

ADOpte A L'UNANIMITE

VI – APPROBATION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE POUR LES

TRAVAUX SUR LES RESEAUX EAU POTABLE ET ASSANISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché à bons de commandes pour les travaux d'extension, de renouvellement ou de renforcement des canalisations de la commune, a pris fin le 26 avril 2018.

Il indique qu'une nouvelle consultation des entreprises a alors été lancée selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable, soumise aux dispositions des articles 26 et 74 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le marché n'est pas alloti. Sa durée est de 1 an, reconductible 4 fois. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre du groupement STRACCHI /SEEM.

Madame MURILLO Véronique (liste Rassemblement pour Saint Pierre) demande à ce que figure dans la délibération, l'intervention suivante « *La Commission d'Appel d'Offres a bien été réunie, mais à aucun moment en tant que membre de cette commission, je n'ai pu consulter les offres des différents candidats. Toujours le manque de transparence que nous dénonçons.* »

ADOpte A L'UNANIMITE.

VII – AVIS DU CONSEIL SUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUPRES DU SIEPEL

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, expose qu'un agent communal de Genas est mis à disposition du SIEPEL depuis le 1^{er} Mai 1996, à raison de 17h30 par semaine, pour exercer les fonctions de secrétaire du syndicat intercommunal d'eau potable de l'est lyonnais.

Compte tenu du départ à la retraite de cet agent et afin d'assurer la continuité des actions de ce syndicat, il convient de procéder à son remplacement.

Compte tenu de son élection à la Présidence dudit syndicat et pour des raisons de commodité, Monsieur IBANEZ propose de mettre à disposition un agent de la Commune de Saint Pierre de Chandieu, sur la base du volontariat, DEUX JOURS PAR SEMAINE soit 14 heures, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} Février 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE.

VIII – AVIS DU CONSEIL SUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SIEPEL

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, présente la convention par laquelle, la commune envisage la mise à disposition, à titre onéreux, au syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL) d'un espace de travail situé dans les anciens bureaux du syndicat intercommunal de Rajat.

ADOpte A L'UNANIMITE.

IX – EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BATIMENT B – AUTORISATION AU MAIRE POUR DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, explique que le projet d'extension de 4 classes avec rénovation thermique des façades du bâtiment B de l'école élémentaire René Cassin est en bonne voie d'avancement.

A ce jour, les phases, Esquisse et APS (avant-projet sommaire) établies par l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été validées.

Compte tenu de la surface créée et afin d'avancer dans la procédure, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer le Permis de construire correspondant, au nom de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE.

X – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2018

Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire, explique que conformément à la loi 95-127 du 08 février 95, les Conseils Municipaux des communes de plus de 2 000 habitants doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière et des cessions effectuées au cours de l'année.

À cet effet, il présente à l'assemblée le bilan établi pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'accomplissement de la formalité.

La séance est levée à 20H29.